

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 19

Administration d'accueil : Ministère de la transition écologique et solidaire/Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales Corps : Officiers de port Grade ou classe : Capitaine de port	Catégorie : A Indice sommital du corps : IM 821 Indice maximum de recrutement : IM 656
--	--

SPÉCIALITÉ(S) RECHERCHÉE(S) :

Les officiers de port (capitaines de port) hommes et femmes veillent au bon fonctionnement de l'activité portuaire. Ils (elles) sont en charge de responsabilités réglementaires et de polices. Ils (elles) assurent la sécurité et l'exploitation des ports. Ils (elles) sont en relation avec des interlocuteurs multiples : commandants de navires, pilotes, manutentionnaires, entreprises de travaux...

Critères de sélection / Compétences recherchées :

Être titulaire d'un titre ou brevet d'officier de la marine marchande ou de la marine nationale délivré par le ministre chargé de la mer ou le ministre de la défense ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé de la mer.
Et
Justifier de six ans de navigation. Sont prises en compte pour le calcul de cette durée de navigation les périodes d'embarquement professionnel ainsi que les périodes de congés acquis au titre de ces embarquements, à bord des navires français ou étrangers, y compris l'embarquement à bord des navires armés dans le cadre du service actif de la marine nationale.

Formation et Stages:

Une formation obligatoire « prise de poste » intervient avant l'affectation définitive dans le service (durée de 3 à 4 semaines).

<p>Affectation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée moyenne d'affectation souhaitée dans le poste offert : 3 ans - Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement. <p><u>Il est précisé qu'aucune exigence sur le lieu géographique ne pourra être émise par le candidat.</u></p>	<p>Dates de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition : durée de 2 mois - Détachement : durée de 1 an
--	--

--	--

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :

Les Officiers de port et officiers de port adjoints, regroupés à la Capitainerie, ont pour mission de garantir le fonctionnement normal du port. Ils exercent des attributions définies par le code des transports (Titre III) et veillent à l'application de très nombreux textes locaux, nationaux ou internationaux.

Dans le cadre de l'autorité investie du pouvoir de police portuaire (AIPP), la capitainerie assure la gestion et la surveillance du trafic portuaire, exerce la police du plan d'eau et coordonne les différents services intervenants sur le port (pilotes, remorqueurs, lamaneurs, consignataires). Les officiers de port assurent la police des matières dangereuses.

L'ensemble des agents de la capitainerie est mis à disposition du Syndicat Mixte des ports pour assurer les missions de l'autorité portuaire (AP).

En relation avec les chargeurs, armateurs et manutentionnaires et avec les concessionnaires, les officiers de port veillent au respect des mesures de sûreté, à la protection de l'environnement sur le domaine public portuaire et assure la police de l'exploitation du port.

– Missions principales

- Contrôler la surveillance de l'ensemble du port et le suivi des mouvements des navires.
- Valider l'organisation des tours de service.
- Organiser le fonctionnement de la capitainerie : locaux, moyens matériels, logistique.
- Élaborer et mettre à disposition des officiers de port adjoints des outils permettant d'améliorer l'application des procédures et des consignes.
- Établir des projets de consignes à proposer au commandant.

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES - CLASSES	ECHELONS	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	OBSERVATIONS
Capitaine de port du 2 ^e classe	1(stagiaire)	500	431	
	2	568	481	
	3	610	512	
	4	654	546	
	5	691	574	
	6	730	604	
	7	777	639	
	8	798	656	
Capitaine de port du 1 ^{ère} classe	1	639	535	
	2	693	575	
	3	732	605	
	4	791	650	
	5	843	690	
	6	869	710	
Capitaine de port hors classe	1	752	621	
	2	821	673	
	3	876	715	
	4	939	763	
	5	995	806	
	6	1015	821	

SITE INTERNET DU MINISTERE :

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

www.cohesion-territoires.gouv.fr